



Commune de Montjoux – information municipale n°48 – Janvier 2020

Repas communal...

Le traditionnel repas des communes de Montjoux et Teyssières aura lieu cette année le **samedi 7 mars à midi à la Salle des Fêtes de Teyssières.**

Préparé et servi par le Relais du Serre, ce repas est offert par les communes à leurs habitants âgés de 65 ans et plus, mais il est ouvert à tous au prix de 26 € par personne, apéritif, vins et café compris.

Les inscriptions doivent se faire avant le 2 mars inclus auprès de la Mairie au 04 75 46 44 15 ou mairie.mairie-de-montjoux@orange.fr ou de Claire Chastan au 06 71 78 72 45 ou clairechastan@orange.fr.

... et Petit Train du Picodon

A la suite du repas communal du 7 mars, nous vous proposons cette année la projection d'un film sur l'histoire de ce petit train qui a circulé entre Dieulefit et Montélimar de 1893 à 1936.

Le film, réalisé par deux associations « Le Petit train du Picodon » et « Lo Reviscol Montelenc » est en occitan sous-titré en français, sa durée est de 1h15. La projection se fera en présence des réalisateurs qui pourront ensuite répondre aux questions du public.

Abattage - Plantations

Nous avons fait abattre sur l'aire naturelle trois gros peupliers infestés de gui et potentiellement dangereux ; la plantation de nouveaux arbres est prévue pour les remplacer. D'autre part, les branches laissées sur place vont servir à faire du broyat que le paysagiste travaillant actuellement sur les Espaces Publics de La Paillette utilisera pour enrichir les massifs du village.

En ce qui concerne les frontages (petits espaces de terre devant les maisons), les habitants qui souhaitent s'en occuper eux-mêmes signeront une convention avec la Mairie.

Agent communal

En prévision du départ en retraite de Gérard Mathon et pour étoffer le nombre d'heures consacrées à l'entretien de nos hameaux, la commune recrute un agent technique pour un temps de travail de 23 heures hebdomadaires, avec un démarrage du poste prévu le 1^{er} mars. Les C.V sont à envoyer ou à déposer en Mairie.

Elections municipales

Les prochaines élections municipales auront lieu les **15 et 22 mars 2020 de 8h à 18h.**

Les 11 conseillers municipaux de Montjoux seront élus pour un mandat de 6 ans au suffrage universel direct par les électeurs français et européens inscrits sur les listes électorales de la commune.

Le scrutin est majoritaire, plurinominal, à 2 tours. Les candidats peuvent présenter une **candidature isolée ou groupée**. En cas de candidatures groupées (liste), un même bulletin de vote comprend les noms de plusieurs candidats. Les électeurs ont la possibilité de rayer des noms ou de mettre dans leur enveloppe plusieurs bulletins de différents candidats groupés ou isolés : c'est le **panachage**. Ils ne peuvent pas en revanche, sous peine de nullité de leur bulletin, voter pour plus de 11 candidats, ni rajouter des noms de personnes qui ne seraient pas candidates.

Dans tous les cas, les suffrages sont comptabilisés individuellement.

Obtiennent un siège au conseil municipal au **premier tour** les candidats remplissant la double condition d'avoir obtenu la **majorité absolue des suffrages exprimés** et recueilli au moins **un quart des voix** des électeurs inscrits.

Pour les sièges restant à pourvoir, le cas échéant, un **second tour** est organisé : l'élection a lieu à la **majorité relative**, quel que soit le nombre de votants. Les candidats obtenant le plus grand nombre de voix sont élus. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, c'est le plus âgé qui est élu.

Le maire et ses adjoints sont ensuite élus par le Conseil municipal.

Inscription des électeurs

Les personnes qui ne seraient pas encore inscrites sur les listes électorales et qui souhaitent le faire ont jusqu'au 7 février pour accomplir cette démarche. Pour s'inscrire à Montjoux, il faudra venir en Mairie le **mercredi 5 février au plus tard.**

Permanence du bureau de vote

Comme à chaque élection, nous recherchons des personnes pour tenir le bureau de vote par tranche de 2h30 entre 8h et 18h. Merci aux volontaires de se faire connaître en Mairie.

Démarchage téléphonique abusif

Vous êtes souvent sollicités par téléphone par des entreprises qui vous incitent à effectuer des travaux de rénovation énergétique en profitant d'aides financières ? Certaines, presque agressives, prétendent être mandatées par des organismes publics ou vous indiquent que ces travaux sont obligatoires pour ne pas payer de pénalités ou autres taxes.

Soyez prudent et ne prenez pas de décision hâtive !

Voici quelques conseils :

Ne donnez pas suite à des entreprises qui se disent mandatées ou qui vous menacent de pénalités. La réglementation ne prévoit pas de pénalités pour les particuliers !

Ne signez rien dans la précipitation et lisez attentivement les dispositions figurant en petits caractères.

Ne payez rien le jour même et ne communiquez pas vos données bancaires.

Sachez que le DPE (diagnostic de performance énergétique) n'est obligatoire qu'en cas de vente ou de mise en location d'un bien, contrairement à ce que certaines entreprises affirment.

Pour y voir plus clair et bénéficier de justes conseils, vous pouvez vous adresser au CEDER, organisme neutre missionné par la Communauté de Communes dans le cadre de l'Espace Info Energie.

Vous pourrez ainsi bénéficier d'informations et de conseils gratuits et objectifs pour vos projets :

- Rénovation ou construction
- Isolation et amélioration du confort
- Choix ou évolution du mode de chauffage
- Acquisition d'équipements utilisant les énergies renouvelables
- Informations sur les aides existantes
- Utilisation rationnelle de l'énergie

Une permanence Espace Info Energie a lieu les 2e et 4e vendredis du mois, de 9h à 12h, dans les locaux de la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux (sur rendez-vous de préférence).

Vous pouvez également joindre le CEDER par téléphone au 04 75 26 22 53.

Pensez à vous munir de votre dernier avis d'imposition. Certaines aides financières étant soumises à conditions de ressources, le conseiller du CEDER pourra vous donner des informations personnalisées.

Redevance incitative

Le nouveau système de collecte des ordures ménagères (ouverture des tambours au moyen d'un badge) est effectif depuis le 13 janvier pour une première année « blanche ». Avec une baisse de 51% du tonnage des poubelles, une augmentation de 60% des emballages triés et seulement 4% de dépôts inadéquats, les premiers comptages sont très encourageants. Continuons sur cette lancée !

Naissances et décès

Trois petits garçons sont nés à Montjoux en 2019 : Mathias Violet le 28 avril, Matéo Gaillard-Borne le 5 juillet et Léandre Piollet-Régal le 9 décembre.

En revanche, nous regrettons le départ d'Hélène Soubeyran, décédée le 27 janvier, le jour de ses 76 ans, d'Yveline Dentan, le 23 août, à l'âge de 89 ans et de Monique Chastan, décédée tout début 2020, le 2 janvier, à l'âge de 82 ans.

Vie associative - Dates à retenir

Loto de l'Echo de La Lance : **dimanche 1^{er} mars à 14h30.**

Bal Folk organisé par le C.A.E.M : **samedi 14 mars à 20h30.** Participation libre.

Repas « couscous-tarte-café » proposé par Jours de fêtes : **samedi 21 mars à partir de 19h30.** Réservation avant le 6 mars auprès de Cathy Alaize : 06 43 28 00 70 ou de Marilyne Magnon : 06 14 76 67 43. Prix : 15 € par personne, gratuit pour les moins de 10 ans.

Assemblée Générale des centrales Villageoises de La Lance **mardi 31 mars à 19h.**

Tous ces événements se déroulent à la Salle des Fêtes.

Retrouvez toutes ces informations et plus sur le site Internet de la commune www.montjoux-drome.fr